



Une mobilité décarbonée compétitive !

Face à l'urgence climatique, proposer un service décarboné est un atout compétitif. Toutefois pour qu'il soit accessible à tous, son prix reste prépondérant.

C'est dans ce contexte que le transport ferroviaire poursuit sa croissance avec, en 2023, une hausse des trafics Voyageurs de plus de **7 % pour TER**, **6 % pour TGV** et **5 % pour Intercités** (vs 2022).

Ce succès repose sur plusieurs facteurs :

Une large gamme tarifaire, de plus en plus **intermodale**, avec de nombreuses offres spécifiques à chaque catégorie de voyageurs. La carte Avantage pour tous, le billet tribu, le PassBask, la carte Modalis et les offres Pro en sont des illustrations à succès,

Une plateforme de distribution commune avec **SNCF Connect** qui présente également le parcours de bout en bout,

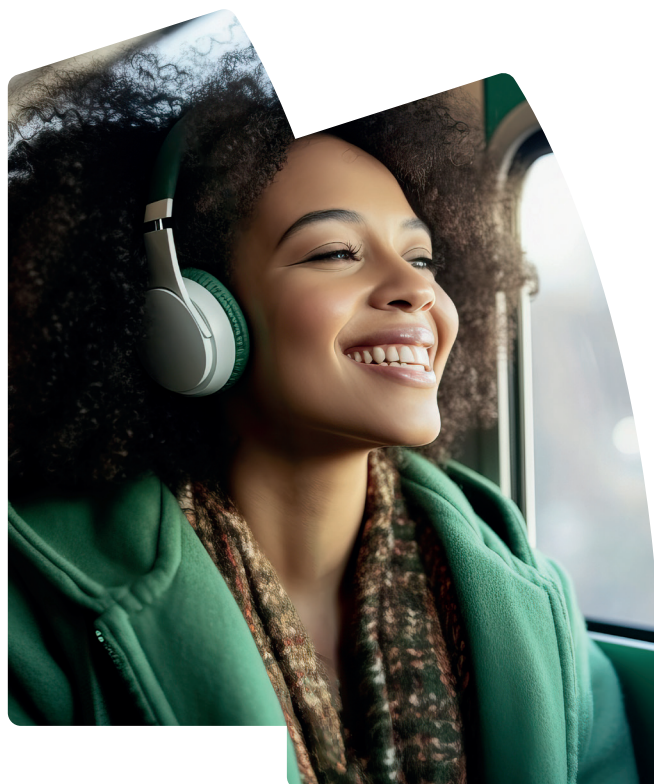
La prise en charge des frais de transport en commun par l'employeur à hauteur de 50 %, voir plus pour certaines collectivités,

Les facilités associées au plan de déplacements de l'entreprise. PDME obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site,

Les indemnisations en cas de retard. Un nouveau règlement européen sur les « droits et obligations des passagers ferroviaires » est entré en vigueur le 7 juin 2023. Il prévoit notamment que l'indemnisation versée en cas de retard dû à des « circonstances exceptionnelles » ne soit plus obligatoire.

SNCF continuera néanmoins de le faire !

Les facilités d'échange par exemple avec le service **OUIGOSWAP**, qui permet à un client de revendre sa place et à un autre de se mettre sur liste d'attente et de l'acheter. « Faire un heureux c'est bien, en faire deux, c'est encore mieux », voilà comment pourrait être résumé le service OUIGOSWAP,



La régularité du temps de parcours, à comparer à celui de la voiture, notamment dans les agglomérations,

La résilience du service face aux aléas climatiques,

La maîtrise des coûts d'exploitation. Chaque année, des **études d'optimisation** sont menées dans ce but. Elles donnent lieu en décembre à un changement de service qui prend en compte l'amélioration continue de l'offre et les conditions de travail des personnels. Menées conjointement avec la Région Nouvelle-Aquitaine, ces études ont permis un accroissement de **11,5 % de l'offre TER sur la période 2019-2023** avec plus de 2,2 millions de train-km créés,

Le prix du carburant et les émissions de CO₂ associées dont l'augmentation conduit chacun à réinterroger ses choix de mobilité,

Les coûts indirects du transport routier tels que :

- L'assurance, l'amortissement du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatique, le temps de parcours en fonction de la puissance du véhicule et de la distance parcourue,
- Le coût du péage et du stationnement.

+7%

du trafic TER

+6%

du trafic TGV

+5%

du trafic Intercité